



ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE
POUR L'ÉVALUATION
D'IMPACTS

Montréal, le 6 mai 2026

Monsieur François Corriveau, CRIA
Vice-président
Bureau de la présidence
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Objet : Appui aux démarches de l'Association des biologistes du Québec pour l'encadrement professionnel de l'exercice de la biologie

Monsieur le Vice-Président,

Par la présente, l'**Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI)** souhaite vous exprimer son appui aux démarches entreprises par l'Association des biologistes du Québec auprès des autorités gouvernementales concernées en vue d'une évolution de l'encadrement professionnel de l'exercice de la biologie au Québec.

À l'heure actuelle, l'exercice de la biologie ne constitue ni une profession à exercice exclusif ni une profession à titre réservé au sens du Code des professions, et ne fait l'objet d'aucun encadrement par un ordre professionnel. Cette situation contraste avec le rôle central que joue la biologie dans des domaines névralgiques, notamment en matière de santé publique, d'environnement et de gestion du patrimoine naturel.

L'AQÉI a pris connaissance de la mise à jour 2025 du dossier de l'Association des biologistes du Québec, demandant la reconnaissance professionnelle des biologistes. L'AQÉI a analysé ce dossier en se limitant au volet évaluation environnementale. Elle reconnaît que les biologistes touchent un champ beaucoup plus vaste de pratique.

L'AQÉI est d'avis que la société québécoise serait gagnante d'accorder une reconnaissance professionnelle aux biologistes. Dans le domaine de l'évaluation environnementale, les biologistes sont appelés à contribuer à la caractérisation des milieux naturels, à la définition et à l'évaluation de la nature et de l'étendue des impacts, en particulier sur la faune et la flore vulnérables ou menacées, à proposer des mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation et de bonification pour rendre les projets et les documents de planification meilleurs. Il revient également au biologiste une part importante du travail d'élaboration du plan de gestion environnemental et social adapté au contexte dans lequel les projets s'inscrivent. Enfin, il joue un

rôle essentiel dans la définition des mesures, des plans et études de surveillance, de suivi et de contrôle des activités.

L'AQÉI reconnaît également que dans notre domaine, les biologistes n'ont pas toujours la tâche facile de faire quand elles et ils doivent faire valoir leurs points de vue et faire adopter leurs recommandations. Il est ainsi possible que les projets aient des effets irréversibles et majeurs sur des espèces vivantes et sur les écosystèmes, des risques accrus entre autres dans un contexte de changement climatique. Il nous apparaît donc essentiel que le biologiste soit garant de son travail et qu'aucun professionnel puisse modifier le fruit de son analyse ou ses recommandations dans des études d'impact et autres documents.

Cela dit, et en raison du caractère nettement multidisciplinaire de l'évaluation environnementale, l'AQÉI ne saurait accepter que cette reconnaissance se fasse à titre exclusif. En effet, la réalisation d'études d'impact exige la constitution d'équipe multidisciplinaire. Les membres de cette équipe doivent jouer un rôle équitable dans la réalisation du travail. Nous croyons que plusieurs des compétences soulevées par l'ABQ sont partagées par d'autres professionnels, notamment par les géographes qui sont plus à même de tenir compte à la fois des dimensions humaines et biophysiques dans l'analyse du système socio écologique.

Pour conclure, l'AQÉI appuie l'ABQ dans sa demande de reconnaissance par l'Office des professions du Québec. Toutefois, elle estime que cette reconnaissance doit être faite à titre non réservé, laissant ainsi la place aux autres professions pertinentes de s'exprimer dans le cadre des évaluations environnementales. Par ailleurs, elle rappelle que l'AQÉI travaille sur un projet de reconnaissance professionnelle des évaluateurs d'impact depuis 2018, appelé le Système de reconnaissance professionnelle (SRP), qui est une excellente piste pour la certification de la qualité des évaluations environnementales menées par des représentants de multiples disciplines et que ce projet suit son cours.

À la lumière de ces éléments, nous considérons que la réflexion en cours quant à l'intégration des biologistes au système professionnel québécois apparaît pertinente et opportune. Dans cette perspective, nous appuyons la poursuite des démarches entreprises et reconnaissons l'importance d'un examen rigoureux de cette question dans le cadre des travaux actuellement menés par l'Office des professions du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Jean Hébert, Directeur général

AQÉI

c.c. Annie Prince, Présidente, Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
Marie-Christine Bellemare, Présidente, Association des biologistes du Québec
Bernice Chabot-Giguère, Directrice générale, Association des biologistes du Québec